



BILAN PLAN DROM-COM

Ce rapport présente le bilan des actions menées par Alcome dans les DROM-COM au cours des trois dernières années, conformément au plan DROM-COM d'Alcome pour les années 2023, 2024 et 2025.

SOMMAIRE



1

CONTEXTE
RÉGLEMENTAIRE

P4

Extraits du code
de l'environnement

5

2

PRÉSENTATION
D'ALCOME
ET OBJECTIFS
DE LA FILIÈRE

P6

Alcome, le seul
éco-organisme agréé
en France

7

3

PÉRIMÈTRE
D'INTERVENTION

P8

Alcome, présent
sur l'ensemble
du territoire

9

4

DIAGNOSTIC
ET PERFORMANCES
DE LA FILIÈRE

P10

Évaluation
du gisement

11

Présence locale

17

État des lieux
par territoire

18



5

PROSPECTION
ET
DYNAMIQUE
TERRITORIALE

P19

État de la contractualisation
20

Adhérents à la filière
24

6

DÉPLOIEMENT
SUR LE
TERRAIN

P25

Cendriers de poche
26

Dispositifs de rue
27

Actions de sensibilisation
28

7

ACTIONS
MENÉES EN
OUTRE-MER

P30

Déplacements d'Alcome
31

Campagnes de sensibilisation
34

Programme sites pilotes
38

Réseaux de collectivités et plateformes inter-filières
43

8

SYNTHÈSE
DE CES TROIS
DERNIÈRES
ANNÉES

P44

Les actions d'hier et les projets pour demain
45

9

ANNEXES DU
RAPPORT

P46

Les documents utiles
47



1

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Extraits du code de l'environnement

Article L541-10 VII

«Tout éco-organisme élabore et met en œuvre un plan de prévention et de gestion des déchets dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Saint-Martin et ayant pour objectif d'améliorer les performances de collecte et de traitement des déchets dans ces territoires afin qu'elles soient identiques à celles atteintes, en moyenne, sur le territoire métropolitain dans les trois ans qui suivent la mise en œuvre du plan. Ce plan est présenté à la commission inter-filières et aux collectivités concernées avant sa mise en œuvre par l'éco-organisme. Il est rendu public par ce dernier.»

Article R541-130

«Chaque éco-organisme élabore le plan prévu au VII de l'article L. 541-10 dans un délai de six mois à compter de la date de son agrément. Il transmet le projet de plan pour accord à l'autorité administrative, après consultation de son comité des parties prenantes et des collectivités d'outremer compétentes en matière de planification ou de gestion des déchets concernées. L'accord de l'autorité administrative est réputé acquis en l'absence d'opposition dans un délai de deux mois suivant la réception du projet de plan. Dans les trois ans qui suivent la mise en œuvre du plan, l'éco-organisme élabore un bilan de sa mise en œuvre et évalue les progrès en matière de collecte et de traitement des déchets dans chacun des territoires concernés. Lorsque la performance reste inférieure à celle atteinte, en moyenne, sur le territoire métropolitain, l'éco-organisme révisé les mesures du plan dans les conditions prévues au II de l'article L. 541-9-6, après consultation de son comité des parties prenantes et des collectivités qui sont compétentes en matière de planification ou de gestion des déchets. L'éco-organisme peut déroger aux dispositions du présent article pour ceux des territoires d'outremer mentionnés au VII de l'article L. 541-10 dont il justifie que les performances de collecte et de traitement des déchets issus des produits relevant de son agrément sont au moins égales à celles atteintes, en moyenne, sur le territoire métropolitain. Dans ce cas, il présente ces éléments à l'autorité administrative dans les conditions mentionnées au premier alinéa.»

Le premier plan DROM-COM de l'éco-organisme Alcome, dans sa version amendée du 21/05/2024 pour les années 2023, 2024 et 2025 et tenant compte des lignes directrices de l'ADEME, a été validé par courrier de la DGPR le 17 septembre 2024.

Conformément à l'article R541-130 ci-dessus, le présent document dresse le bilan du déploiement d'Alcome au cours de ces trois dernières années.



2

PRÉSENTATION D'ALCOME ET OBJECTIFS DE LA FILIÈRE

Alcome, le seul éco-organisme agréé en France

Alcome est, depuis août 2021, le seul éco-organisme agréé en France pour une durée de six ans pour la réduction des mégots dans l'espace public, dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits du tabac, conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Conformément aux dispositions de son cahier des charges, les principaux objectifs d'Alcome sont les suivants :

Les objectifs de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics fixés à l'éco-organisme sont les suivants :

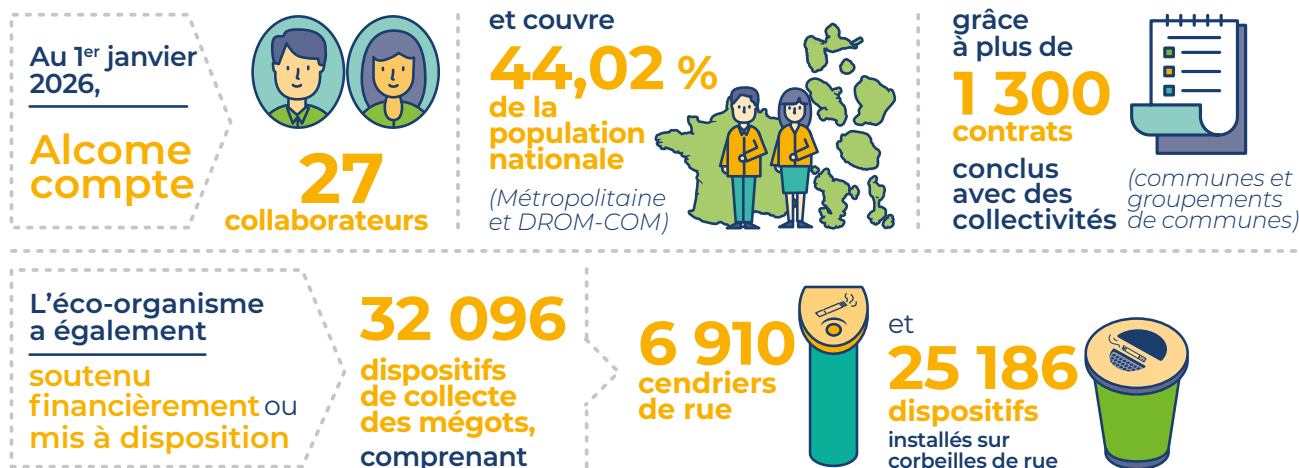
- en 2023, la réduction est de 20 % par rapport à 2022, l'année 2022 étant définie comme « année de référence » ;
- en 2025, la réduction est de 35 % par rapport à l'année de référence ;
- en 2026, la réduction est de 40 % par rapport à l'année de référence.

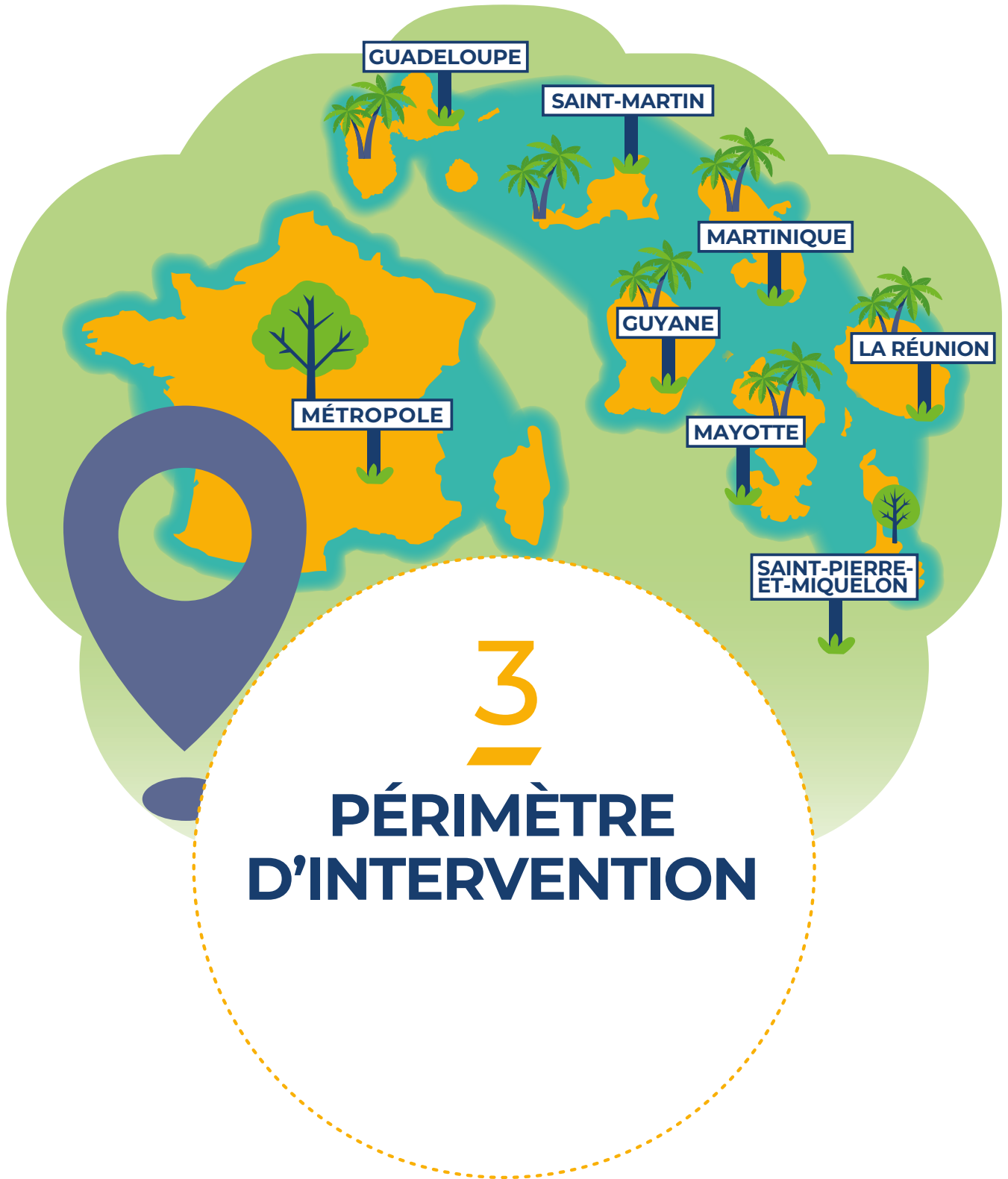
L'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires afin que le nombre de collectivités et leurs groupements ayant contractualisé avec lui représente au moins 50 % de la population nationale au 31 décembre 2023, 75 % au 31 décembre 2024 et 90 % au 31 décembre 2025.

L'éco-organisme soutient également la mise en place de dispositifs de collecte des mégots et leur gestion par les personnes publiques mentionnées au 3° de l'article R. 541-111 du code de l'environnement qui en font la demande, dans les conditions prévues à l'article R. 541-104 du même code.

L'éco-organisme organise au moins une fois tous les deux ans, une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure nationale construite autour de la problématique de l'impact environnemental des mégots. Il réalise par ailleurs, au moins une fois par an, une campagne d'envergure nationale de sensibilisation sur le risque d'incendies lié à l'abandon de mégots dans l'environnement.

Concernant l'objectif de contractualisation des collectivités et de leurs groupements, un plan de rattrapage validé par la DGPR le 28 décembre 2024 prévoit que l'éco-organisme mette en œuvre les moyens nécessaires afin d'atteindre un taux de couverture de 50 % de la population nationale dans un délai de 18 mois, soit au plus tard le 28 juin 2026.





3

**PÉRIMÈTRE
D'INTERVENTION**

Alcome et présent sur l'ensemble du territoire

Alcome est présent en France métropolitaine ainsi que dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, conformément à l'article L541-10 VII du code de l'environnement.

Ces sept territoires, en plus de la métropole, regroupent au total 132 communes et près de 2,2 millions d'habitants. Les territoires concernés, ainsi que leur population municipale (données INSEE 2025), sont les suivants :

- **La Réunion**, avec 24 communes et 881 348 habitants ;
- **Guadeloupe**, avec 32 communes et 383 569 habitants ;
- **Martinique**, avec 34 communes et 361 019 habitants ;
- **Guyane**, avec 22 communes et 288 382 habitants ;
- **Mayotte**, avec 17 communes et 256 518 habitants ;
- **Saint-Martin**, composé d'une seule commune pour 31 496 habitants ;
- **Saint-Pierre-et-Miquelon**, composé de deux communes pour un total de 5 819 habitants.



Périmètre d'intervention réglementaire dans les territoires ultramarins



4

**DIAGNOSTIC ET
PERFORMANCES
DE LA FILIÈRE**

Évaluation du gisement

Extrait du cahier des charges d'agrément d'Alcome - Article 2

« Pour déterminer le nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics pour l'année de référence et pour mesurer l'atteinte des objectifs précités, l'éco-organisme évalue au plus tard le 30 juin 2023, puis au moins tous les 2 ans, le nombre de mégots abandonnés en fonction des différents types d'espaces publics.

L'éco-organisme élabore une méthodologie d'évaluation du nombre de mégots abandonnés au plus tard le 31 mars 2023. Le projet de méthodologie, élaboré en lien avec l'ADEME, est présenté pour avis au comité des parties prenantes, puis au ministre chargé de l'environnement.

Ces objectifs sont appréciés pour la métropole d'une part, et pour chacun des territoires d'outre-mer d'autre part. Pour atteindre ces objectifs, l'éco-organisme élabore et met en œuvre les mesures de prévention et de gestion des mégots prévues conformément au présent cahier des charges. Il propose pour accord au ministre chargé de l'environnement toute autre mesure visant à atteindre ces objectifs. »

Afin d'évaluer le nombre de mégots abandonnés selon les différents types d'espaces publics, Alcome a commandité et suit deux études de gisement : une première étude dite « en milieu urbanisé », dont la méthodologie d'évaluation a été validée par la DGPR, et une seconde étude dite « en milieu naturel », conduite en partenariat avec CITEO. En effet, la complémentarité de ces deux études permet ainsi de couvrir l'ensemble des espaces extérieurs concernés par l'abandon de mégots.

L'étude de gisement en milieu urbanisé vise à mesurer le nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics, entendus comme l'ensemble des espaces et voies ouverts à la circulation du public sur lesquels les collectivités territoriales assurent des opérations régulières de nettoyage. Sont notamment inclus le réseau viaire privé ouvert au public, les équipements végétalisés accessibles au public (parcs et jardins), ainsi que les espaces urbanisés situés en interface avec les milieux naturels, tels que les quais et les fronts de mer.

L'étude de gisement en milieu naturel porte, quant à elle, sur les domaines publics maritimes, les forêts domaniales et communales, les sites relevant du Conservatoire du littoral, ainsi que les berges de cours d'eau.

Etude de gisement en milieu urbanisé

L'étude de gisement en milieu urbanisé est menée sous le pilotage conjoint de l'ADEME et de l'Association des maires de France (AMF) et réalisée par les bureaux d'études Optae et Carto.

L'année de référence retenue est 2022, avec une première campagne conduite entre mai 2022 et mars 2023 et une restitution en juin 2023. L'étude est reconduite tous les deux ans afin de mesurer l'évolution dans le temps, avec une seconde campagne réalisée en 2024 (restitution en juin 2025) et une dernière prévue en 2026 (restitution en juin 2027).

La méthodologie repose sur des comptages visuels de mégots abandonnés dans l'espace public par des agents à pied, réalisés sur un échantillon de 52 communes de France métropolitaine, 2 communes de Guadeloupe et 2 communes de La Réunion, sur 500 km de voirie et sur deux saisons (été et hiver). Les résultats sont ensuite extrapolés à l'échelle nationale afin d'obtenir un nombre moyen de mégots à l'instant T, global et par type de milieu. Cette approche garantit des résultats statistiquement fiables, reproductibles et comparables d'une campagne à l'autre.

Dans les territoires ultramarins, les comptages sont réalisés uniquement en Guadeloupe et à La Réunion. La Réunion a été retenue en raison de son poids démographique, et la Guadeloupe pour la qualité et la complétude des données disponibles dans la zone Caraïbes, ces deux territoires permettant par ailleurs d'intégrer des contextes de saisonnalité inversée.





Les résultats y sont ensuite extrapolés par carroyage, à l'aide d'un modèle spatial développé spécifiquement pour chacun des territoires. Les marges d'erreur observées y sont supérieures à celles de la France métropolitaine (entre 10 % et 16 %, contre 7 %), tout en restant conformes à l'objectif de précision fixé par l'étude (≤ 15 %).

Les cinq autres territoires ultramarins, représentant 43 % de la population des sept territoires et environ 1,4 % de la population nationale, ne sont pas intégrés à cette étude en raison de l'insuffisance des données statistiques disponibles.

Pour ces territoires, le comité de pilotage a validé, lors de sa réunion du 27 juin 2024, une méthode d'évaluation alternative reposant sur le suivi du nombre de « hotspots » déclarés comme résolus par les collectivités sous contrat dans le cadre de leur bilan annuel à remettre chaque année à Alcome.

Synthèse des résultats de la campagne 2022 - année de référence

CAMPAGNE 2022 - RÉSULTATS FRANCE MÉTROPOLITAINE À L'INSTANT « T »

TYPES DE MILIEU	CAMPAGNE ÉTÉ (2022)	CAMPAGNE HIVER (2022)	MOYENNE ARITHMÉTIQUE ANNUELLE
 URBAIN DENSE	0,59	0,31	0,45
 URBAIN	0,20	0,13	0,17
 TOURISTIQUE	0,18	0,07	0,12
 RURAL	0,10	0,05	0,08
ENSEMBLE	0,16	0,09	0,13

Unité : nombre de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé par mètre linéaire de voirie

Les résultats indiquent que la présence de mégots abandonnés diminue globalement de 30% l'hiver par rapport à l'été, et ce pour tous les types de milieux, avec une exception en ce qui concerne les communes denses à forte proportion de bureaux d'activité tertiaire.

La présence de mégots abandonnés varie du simple au double selon le type de milieu : les communes du milieu « urbain dense » (> 50.000 habitants) concentrent deux fois plus de mégots par mètre de voirie que les autres milieux (urbain, rural et touristique).





CAMPAGNE 2022 - RÉSULTATS GUADELOUPE ET LA RÉUNION

TERRITOIRES	DENSITÉ MOYENNE EN NOMBRE DE MÉGOTS / MÈTRE LINÉAIRE		
	CAMPAGNE ÉTÉ (juillet 2022)	CAMPAGNE HIVER (mi-novembre 2022)	MOYENNE 2022
GUADELOUPE	0,12	0,14	0,13
LA RÉUNION	0,38	0,11	0,24

Alors que l'impact saisonnier n'est pas marquant pour la Guadeloupe, les résultats sur La Réunion indiquent une présence de mégots abandonnés sur l'espace public urbanisé trois fois plus importante en juillet (saison sèche), par rapport à début décembre (saison humide).

Synthèse des résultats de la campagne 2024

CAMPAGNE 2024 – RÉSULTATS FRANCE MÉTROPOLITAINE

TYPES DE MILIEU	DENSITÉ MOYENNE EN NOMBRE DE MÉGOTS / MÈTRE LINÉAIRE			
	CAMPAGNE ÉTÉ 2024	CAMPAGNE HIVER 2024	MOYENNE 2024	ECART ETÉ/ HIVER 2024
 URBAIN DENSE	0,47	0,439	0,455	- 6,6 %
 URBAIN	0,164	0,199	0,182	+ 21,3 %
 TOURISTIQUE	0,12	0,151	0,136	+ 25,8 %
 RURAL	0,08	0,068	0,074	- 15,0 %
ENSEMBLE	0,13	0,132	0,131	+ 1,54 %

Les résultats indiquent que la présence de mégots abandonnés augmente de 1,54 % entre l'hiver et l'été 2024. Cet écart est très différent selon les milieux puisque qu'il a diminué pour le milieu urbain dense et rural, alors qu'il a augmenté pour le milieu urbain et touristique.

CAMPAGNE 2024 - RÉSULTATS GUADELOUPE ET LA RÉUNION

TERRITOIRES	DENSITÉ MOYENNE EN NOMBRE DE MÉGOTS / MÈTRE LINÉAIRE			
	CAMPAGNE ÉTÉ (2024)	CAMPAGNE HIVER (2024)	MOYENNE 2024	ECART ÉTÉ/ HIVER
GUADELOUPE	0,065	0,123	0,094	+ 89,2 %
LA RÉUNION	0,278	0,322	0,300	+ 15,8 %

En Guadeloupe, la densité de mégots au sol double presque entre les deux saisons. Une augmentation est également observée à La Réunion, bien qu'elle soit moins marquée.

Comparaison des résultats et perspectives méthodologiques

Ces résultats confirment que l'effet de la saisonnalité sur la présence de mégots abandonnés peut varier fortement selon les territoires et les années. En effet, en 2022, l'impact saisonnier apparaît limité en Guadeloupe, tandis qu'à La Réunion, la densité de mégots observée en espace public urbanisé est trois fois plus élevée en saison sèche qu'en saison humide. À l'inverse, en 2024, la saisonnalité devient un facteur déterminant en Guadeloupe, avec une densité de mégots quasiment doublée entre les deux saisons, alors qu'à La Réunion, l'augmentation reste présente mais moins prononcée qu'en 2022.

Si cette étude de gisement présente des atouts méthodologiques indéniables, elle comporte également des limites, notamment en raison de ces fluctuations importantes qui restent inexplicables. La fiabilité relative des résultats obtenus sur ces deux îles, ainsi que l'impossibilité d'appliquer cette méthode de manière homogène sur l'ensemble des territoires ultramarins, conduisent Alcome à faire évoluer son approche.

L'ensemble des territoires ultramarins fera donc l'objet d'une évaluation reposant sur la résorption des hotspots identifiés par les communes sous contrat. Cette approche vise à garantir un cadre méthodologique commun et des résultats comparables entre les territoires. Cette méthodologie a été approuvée lors du comité de pilotage du 17 décembre 2025.

À ce jour, l'évolution de ces données concernant les hotspots des collectivités ne nous permettent pas encore de tirer des conclusions consolidées sur la réduction de ces gisements dans les territoires ultramarins. En effet, les premières années du plan DROM-COM ont en effet été prioritairement consacrées au déploiement et à la structuration de la filière, avec une présence de terrain renforcée favorisant la notoriété d'Alcome et une première phase de contractualisation avec les collectivités, présentée dans ce présent rapport.

Etude de gisement en milieu naturel

La méthodologie de l'étude de gisement en milieu naturel, conduite en partenariat avec CITEO, repose sur un principe de maillage du territoire. Une base de données cartographique a permis d'identifier environ 71 000 espaces naturels, à partir desquels le territoire a été découpé en 6 375 mailles, chacune correspondant à une unité statistique rectangulaire de 11 km x 8 km.

Ces mailles ont ensuite été regroupées en « méta-mailles », présentant des caractéristiques statistiques homogènes (notamment en termes d'altitude, de population, de fréquentation et de typologie d'espaces). Un tirage au sort a été réalisé au sein de chaque méta-maille afin de sélectionner des mailles représentatives : 85 en France hexagonale, 10 en Corse et 8 dans les territoires ultramarins.

Pour chacune des mailles sélectionnées, des espaces naturels dits « typiques » ont été identifiés et des mesures ont été réalisées afin d'évaluer sur deux vagues la concentration de déchets, et notamment de mégots, par maille d'espaces naturels.

Synthèse des résultats et justifications possibles

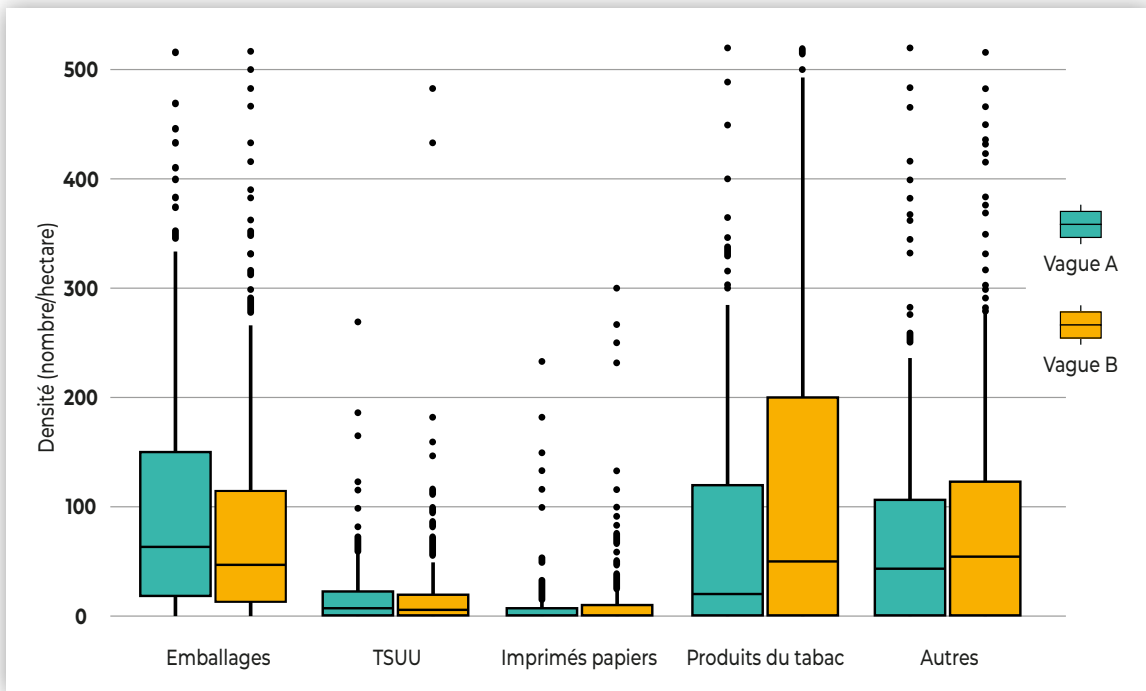
Toutes filières confondues, en France hexagonale et en Corse, les résultats de l'étude en milieu naturel font apparaître les éléments suivants :

- 37 150 déchets recensés lors de la vague A et 40 843 lors de la vague B ;
- une densité médiane d'environ un déchet pour 50 m², avec toutefois des situations ponctuelles de forte concentration pouvant atteindre un déchet par m² ;
- les espaces présentant les plus fortes concentrations de déchets abandonnés sont les points de départ et les bords de route.

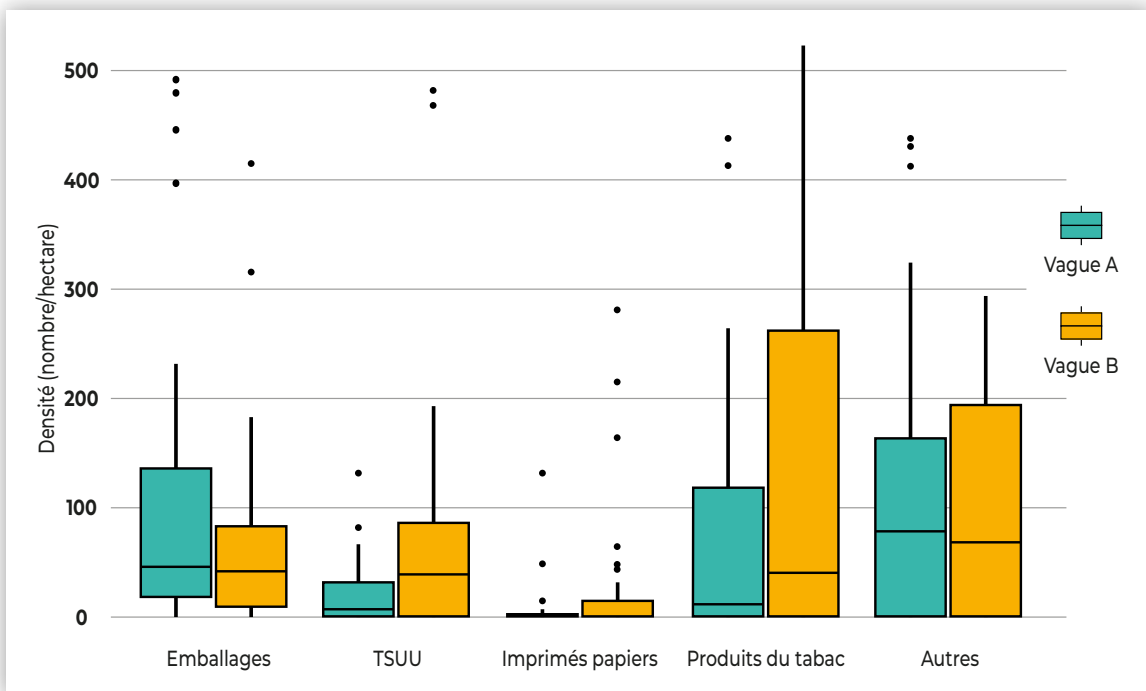
S'agissant spécifiquement des produits du tabac, la densité médiane observée en France hexagonale et en Corse s'élève à 36 déchets par hectare. Les mégots représentent 26 834 déchets collectés, soit 37 % des items caractérisés, ce qui en fait la première filière en nombre de déchets abandonnés recensés. Les concentrations les plus élevées sont observées sur les points de départ (140 déchets par hectare) et le long des bords de route (117 déchets par hectare).

En outre-mer, la densité médiane observée pour les produits du tabac est de 10 déchets par hectare. Les mégots s'y classent au quatrième rang en nombre de déchets abandonnés recensés, avec, comme en France hexagonale, des concentrations plus élevées observées sur les points de départ et le long des bords de route.

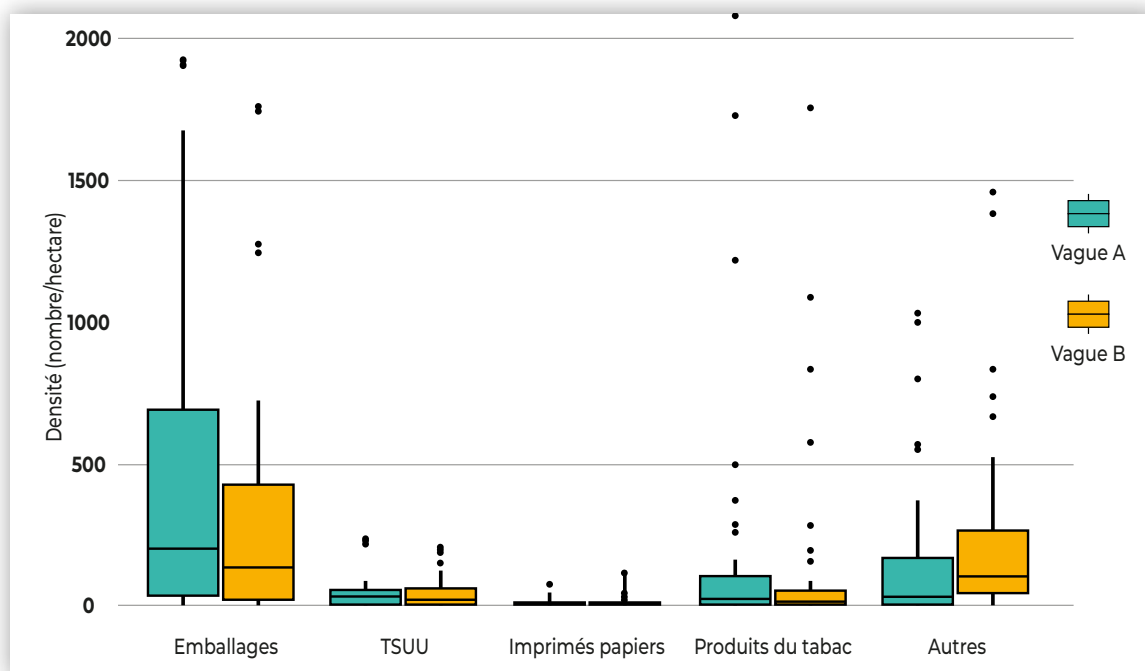
DENSITÉ DES DÉCHETS PAR FAMILLE EN MÉTROPOLE (HORS CORSE)



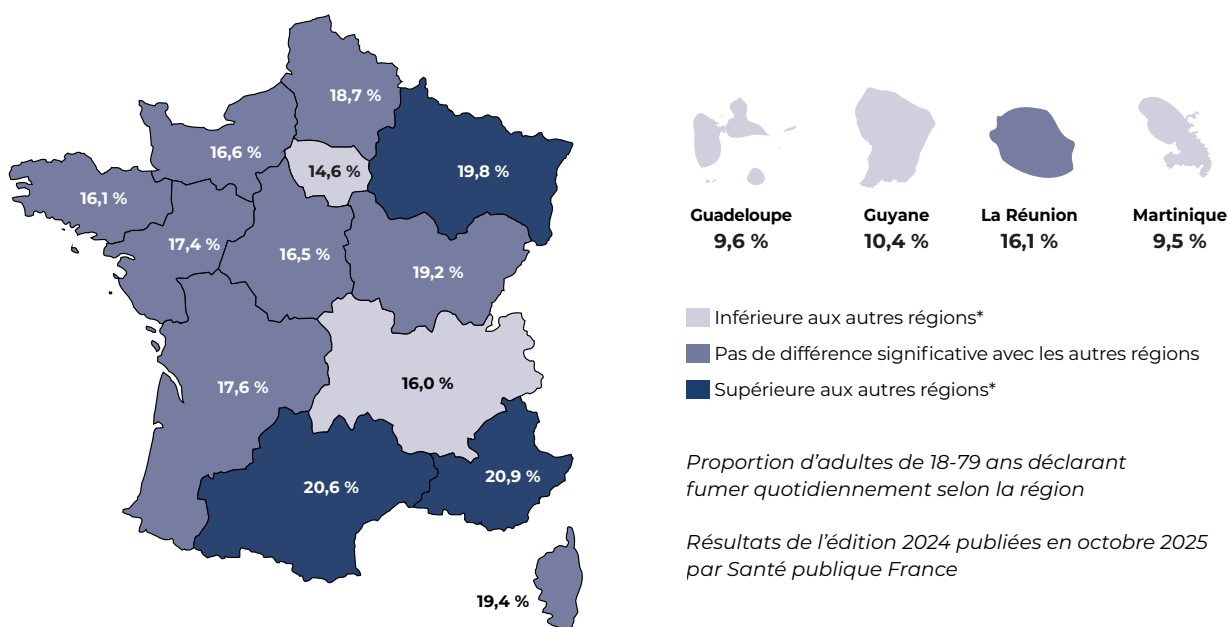
DENSITÉ DES DÉCHETS PAR FAMILLE EN CORSE



DENSITÉ DES DÉCHETS PAR FAMILLE EN OUTRE-MER



Les résultats de l'étude menée en milieu naturel montrent que les quantités de mégots retrouvés sont difficilement comparables entre la France hexagonale et les territoires d'outre-mer, ces derniers présentant des volumes de déchets issus des produits du tabac plus faibles. Cette différence s'explique notamment par des habitudes et des pratiques différentes, en lien avec une prévalence tabagique globalement inférieure dans les territoires ultramarins par rapport à l'Hexagone et selon les résultats de l'édition 2024 du baromètre de Santé publique France.



L'enseignement de cette étude réside toutefois dans un constat commun à l'ensemble des territoires : en France hexagonale comme en outre-mer, les déchets issus des produits du tabac se concentrent majoritairement sur les points de départ et le long des bords de route. Les campagnes de sensibilisation d'Alcome (Cf partie 7.B du présent rapport) seront ciblées sur ces espaces. Le cendrier de poche apparaît également comme le dispositif le plus pertinent et le plus efficace pour sensibiliser ces différents publics concernés, qu'il s'agisse d'automobilistes, de randonneurs ou de vacanciers fréquentant ces espaces naturels.

Présence locale

Conformément au plan DROM-COM, Alcome a contractualisé avec des entreprises ou associations ayant le rôle de « facilitateurs locaux » afin d'assurer sa représentation sur chaque territoire ultramarin.

Chaque facilitateur agit comme relais d'Alcome sur son territoire, remonte les informations pertinentes et travaille sous l'encadrement d'un délégué régional basé en métropole, qui peut intervenir directement auprès des collectivités lorsque cela est nécessaire.



Aliénor GALAMEZ
Guadeloupe
et Saint-Martin



Alizée RIBAS
Martinique



Bastien HUET
Mayotte



Cédric MARCHAND
Guyane



Maud ROLLAND
Saint-Pierre-et-Miquelon



Camille MURCY
La Réunion

Répartition des territoires ultramarins entre les délégués régionaux d'Alcome – Période 2023-2025

La liste des contrats conclus avec les facilitateurs au cours des trois dernières années figure dans le tableau ci-dessous. Ces facilitateurs retenus sur chaque territoire le sont depuis 2023, malgré une remise en concurrence annuelle via appel à manifestation d'intérêt. Tous les contrats se sont achevés au 31 décembre 2025 et une nouvelle consultation a été lancée pour l'année 2026.

LES FACILITATEUR SONT :

De 2023 à 2025

- **ENVERGURE** - 5^E rue Justin Baptiste - 97419 La Possession - **La Réunion**
- **MAORÉ TERRITOIRES** - 80 rue du Commerce Dzaoudzi-Labattoir - 97615 Mayotte - **Mayotte**
- **ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT** - BP 423 - Acajou - 97292 Le Lamentin - **Martinique**
- **ACORPE** - 37 rue Gabriel Devèze - 97300 Cayenne - **Guyane**
- **C2D CONSULTING** - Hauteur Lézarde - 97170 Petit-Bourg - **Guadeloupe** et **Saint-Martin**

En 2025

- **SPRUCE EXPERTISE** - 7 rue Gloanec - 97500 Saint-Pierre - **Saint-Pierre-et-Miquelon**¹

¹ La déléguée régionale d'Alcome a été en contact direct avec ces communes, représentant au total 5000 habitants, en 2023 et 2024. Une facilitatrice a été identifiée lors d'un déplacement sur l'archipel en juin 2025 et a pour mission, depuis la contractualisation des deux communes, de les accompagner dans le suivi et la mise en œuvre du contrat.

En 2023 et 2024, les facilitateurs ont réalisé pour le compte d'Alcome deux missions principales : d'une part, réaliser un état des lieux sur chaque territoire concernant les acteurs impliqués et les pratiques relatives aux mégots ; d'autre part, mener la prospection auprès des collectivités locales afin de faire connaître la filière et d'encourager leur adhésion.

En 2025, en complément de leurs deux missions initiales, les facilitateurs ont également été chargés d'accompagner les collectivités adhérentes dans la mise en œuvre du contrat Alcome.

État des lieux par territoire

La mission d'état des lieux des acteurs et des pratiques relatives aux mégots devait être réalisée par les facilitateurs selon une trame de livrable commune à chaque DROM-COM, afin de garantir l'homogénéité des informations recueillies sur l'ensemble des territoires :

- Présentation du territoire
- Recensement des opérateurs de collecte et de traitement
- Recensement des installations susceptibles de traiter les produits du tabac
- Identification des principaux distributeurs
- Identification des metteurs sur le marché
- Identification des relais locaux susceptible de sensibiliser les fumeurs sur le sujet
- Identification des usages (matériel et sensibilisation) en place et bonnes pratiques en matière de gestion des mégots

Selon les territoires, les informations ont été recueillies par recherche en ligne, par enquête écrite ou téléphonique, par des entretiens avec les acteurs concernés et par des observations de terrain. **Tous les rapports d'état des lieux par territoire sont annexés au présent document (voir page 47).**



5

**PROSPECTION
ET DYNAMIQUE
TERRITORIALE**

État de la contractualisation

Au 1^{er} janvier 2026, l'état des communes ayant contractualisé, ainsi que le pourcentage de population couvert, est présenté territoire par territoire dans le tableau ci-dessous.

TERRITOIRE	POPULATION TOTALE	POPULATION SOUS CONTRAT	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE DE COMMUNES CONTRACTUALISÉES	% DE LA POPULATION CONTRACTUALISÉE
GUADELOUPE	383 569	156 134	32	8	40,7%
GUYANE	288 382	194 333	22	7	67,4%
LA RÉUNION	881 348	599 906	24	12	68,1%
MARTINIQUE	361 019	177 082	34	7	49,1%
MAYOTTE	256 518	97 563	17	3	38%
SAINT MARTIN	31 496	31 496	1	1	100%
SAINT PIERRE ET MIQUELON	5 819	5 819	2	2	100%
TOTAL GÉNÉRAL	2208151	1210601	132	40	57,2%

À noter qu'en métropole uniquement, au 1^{er} janvier 2026, le nombre de communes contractualisées s'élève à 1959, couvrant 43,58 % de la population métropolitaine.

Sur le plan du déploiement de la filière, Alcome affiche ainsi une performance supérieure dans les territoires ultramarins, par rapport à la métropole, avec un taux de contractualisation de la population supérieur à 50%.

Les sous-parties ci-dessous présentent l'état d'avancement de la contractualisation, territoire par territoire ainsi que les actions menées par délégués régionaux avec l'appui des facilitateurs.

Guadeloupe

Communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2024	Les Abymes	26/02/2024	51 760
2024	Grand-Bourg	16/04/2024	4 678
2025	Capesterre-de-Marie-Galante	23/09/2025	3 150
2025	Gourbeyre	14/05/2025	7 378
2025	Le Gosier	04/04/2025	27 205
2025	Petit-Bourg	15/01/2025	24 299
2025	Saint-François	22/09/2025	13 249
2025	Sainte-Anne	10/11/2025	24 415

Cette progression significative en matière de contractualisation et de couverture sur le territoire fait suite à un déplacement de la déléguée régionale d'Alcome en Guadeloupe, notamment pour aller à la rencontre des communes.

Pour les communes qui ne sont pas encore sous contrat, le bilan suivant est dressé :

- Communes favorables à la contractualisation, avec une date prévue en conseil municipal : Baie-Mahault et Basse-Terre.

- Communes ayant bénéficié d'une présentation d'Alcome, en attente de décision : Goyave, Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants, Le Moule, Morne-À-L'eau, Terre-de-Haut, Saint-Louis, Port-Louis.
- Communes n'ayant pas répondu aux sollicitations : Vieux-Fort, Trois-Rivières, Terre-de-Bas, Sainte-Rose, Saint-Claude, Petit-Canal, Pointe-Noire, Deshaies, Capesterre-Belle-Eau, Baillif, Anse-Bertrand.
- Communes ayant choisi de ne pas adhérer : Bouillante.

À noter que des courriers postaux sont envoyés chaque année à l'ensemble des communes de ce territoire pour présenter Alcome et proposer un rendez-vous. Des relances régulières sont également effectuées auprès des contacts qualifiés.

Guyane

Communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2023	Papaïchton	30/11/2023	5530
2024	Macouria	11/03/2024	18 807
2024	Sinnamary	27/08/2024	2 801
2025	Cayenne	05/09/2025	63 956
2025	Kourou	23/06/2025	24 470
2025	Remire-Montjoly	22/07/2025	27 037
2025	Saint-Laurent-du-Maroni	18/12/2025	51 732

Pour les communes qui ne sont pas encore sous contrat, le bilan suivant est dressé :

- Communes favorables à la contractualisation, avec une date prévue en conseil municipal : Grand-Santi, Iracoubo et Montsinéry-Tonnegrande.
- Communes ayant bénéficié d'une présentation d'Alcome, et étant en attente de décision : Mana, Matoury, Saint-Élie, Saul et Roura.
- Communes n'ayant pas répondu aux sollicitations : Maripasoula, Régina, Camopi, Ouanary, Awala-Yalimapo et Apatou.
- Communes ayant choisi de ne pas adhérer : Saint-Georges

À noter que des courriers postaux sont envoyés chaque année à l'ensemble des communes de ce territoire pour présenter Alcome et proposer un rendez-vous. Des relances régulières sont également effectuées auprès des contacts qualifiés.

Martinique

Communes et groupements de communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2023	CA du Centre de la Martinique	12/12/2023	150 323
2023	Le Vauclin	20/12/2023	8 481
2024	Gros-Morne	15/11/2024	9 752
2024	Le Marin	05/12/2024	8 526

Pour les communes qui ne sont pas encore sous contrat, le bilan suivant est dressé :

- La commune ayant passé une délibération mais pas encore sous contrat : Trois-Îlets
- Les communes ayant bénéficié d'une présentation d'Alcome et étant en attente de décision : Le Robert, Ducos, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Saint-Esprit et les Anses-d'Arlets.
- Communes n'ayant pas répondu aux sollicitations : Sainte-Marie, Rivière-Salée, L'Ajoupa-Bouillon, Le Lorrain, Le Diamant, Case-Pilote, Le Morne-Rouge, Saint-Pierre, Le Carbet, Le Marigot, Basse-Pointe, Bellefontaine, Le Morne-Vert, Le Prêcheur, Macouba, Fonds-Saint-Denis et Grand'Rivière.
- Communes ayant choisi de ne pas adhérer : Le François, Sainte-Luce et La Trinité.

À noter que des courriers postaux sont envoyés chaque année à l'ensemble des communes de ce territoire pour présenter Alcome et proposer un rendez-vous. Des relances régulières sont également effectuées auprès des contacts qualifiés.

La Réunion

Communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2024	La Plaine-des-Palmistes	19/02/2024	6 920
2024	Saint-Denis	21/02/2024	15 6149
2024	Saint-Leu	19/12/2024	35 597
2024	Saint-Paul	01/07/2024	106 220
2024	Saint-Pierre	08/03/2024	85 254
2024	Sainte-Suzanne	27/06/2024	24 855
2024	Le Tampon	08/03/2024	81 964
2024	Les Trois-Bassins	13/05/2024	7 113
2025	Les Avirons	13/10/2025	11 445
2025	L'Étang-Salé	21/02/2025	14 329
2025	Le Port	14/01/2025	33 670
2025	La Possession	16/05/2025	36 390

Cette progression significative en matière de contractualisation et de couverture sur le territoire fait suite à un déplacement de la déléguée régionale d'Alcome sur l'île de La Réunion, notamment pour aller à la rencontre des communes.

Pour les communes qui ne sont pas encore sous contrat, le bilan suivant est dressé :

- Communes favorables à la contractualisation : Saint-André.
- Communes ayant bénéficié d'une présentation d'Alcome, et étant en attente de décision : Saint-Louis, Saint-Benoît et Cilaos.
- Communes intéressées pour recevoir de la documentation, convenir d'un rendez-vous de présentation et approfondir le sujet : Entre-Deux, Petite-Île et Saint-Philippe.
- Communes n'ayant pas répondu à nos sollicitations : Bras-Panon, Salazie et Sainte-Rose.
- Communes ayant choisi de ne pas adhérer : Saint-Joseph et Sainte-Marie.

À noter que des courriers postaux sont envoyés chaque année à l'ensemble des communes de ce territoire pour présenter Alcome et proposer un rendez-vous. Des relances régulières sont également effectuées auprès des contacts qualifiés.

Mayotte

Communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2023	Dzaoudzi	10/10/2023	17 831
2023	Mamoudzou	25/08/2023	71 437
2024	Chiconi	14/03/2024	8 295

Mayotte a été le premier territoire à adhérer en 2023 avec les communes de Mamoudzou et Dzaoudzi, montrant un intérêt pour le fonctionnement et les soutiens d'Alcome.

Cependant, les catastrophes naturelles de décembre 2024, notamment le cyclone Chido suivi de la tempête Dikeledi, ont provoqué des dégâts importants et une crise humanitaire, ralentissant l'adhésion des communes et reléguant la question de la propreté liée à l'abandon de mégots sur l'espace public au second plan.

Pour les communes qui ne sont pas encore sous contrat, le bilan suivant est dressé :

- Communes en attente de décision : Koungou, Bandraboua, Pamandzi, Mtsamboro, M'Tsangamouji, Bouéni et Acoua.
- Communes n'ayant pas répondu à nos sollicitations : Tsingoni, Sada, Bandrele, Dembeni, Ouangani et Chirongui

À noter que des courriers postaux sont envoyés chaque année à l'ensemble des communes de ce territoire pour présenter Alcome et proposer un rendez-vous. Des relances régulières sont également effectuées auprès des contacts qualifiés.

Saint-Martin

Communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2025	Saint-Martin	16/04/2025	31 496

Saint-Pierre-et-Miquelon

Communes qui ont contractualisé avec Alcome au cours des trois dernières années :

ANNÉE DE CONTRACTUALISATION	NOM DE LA COMMUNE	DATE DÉBUT CONTRAT	POPULATION
2025	Miquelon-Langlade	25/07/2025	596
2025	Saint-Pierre	30/09/2025	5 223

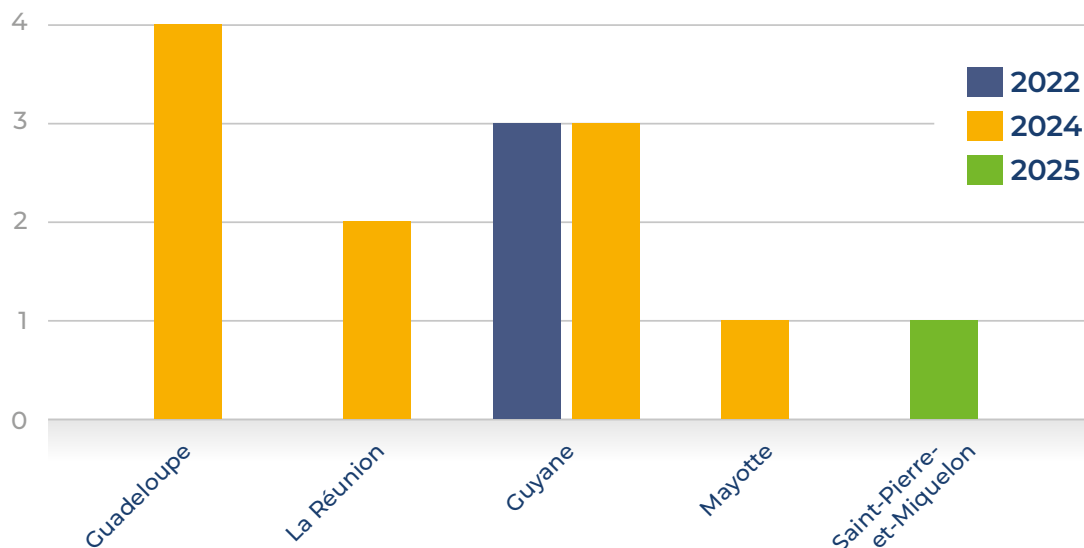
Cette contractualisation avec les deux communes fait suite à un déplacement d'Alcome sur l'archipel en juin 2025, dans le cadre d'un déplacement inter-filière.

Adhérents à la filière

Depuis l'obtention de son agrément, Alcome mène un travail continu d'identification, de mobilisation et d'accompagnement des producteurs, y compris dans les territoires ultramarins. Grâce aux recherches approfondies effectuées, il est désormais possible de disposer d'une vision consolidée des sociétés concernées par la filière.

Les démarches menées, incluant notamment les déplacements des délégués régionaux et les prises de contact directes avec les entreprises, ont permis une progression notable du nombre d'adhérents depuis 2022. Les années de contractualisation observées dans chaque territoire témoignent de l'impact des actions engagées par Alcome et de l'engagement croissant des acteurs économiques ultramarins.

NOMBRE DE CONTRACTUALISATIONS PAR ANNÉE



Parallèlement à ces avancées, les travaux d'investigation menés ont permis d'identifier plusieurs sociétés relevant du périmètre de la REP mais n'ayant pas encore contractualisé avec l'éco-organisme. Six entreprises sont ainsi considérées comme manquantes à ce jour. Conformément à ses obligations et dans un objectif de rappel à la réglementation, quatre d'entre elles ont été signalées au Ministère de la Transition Ecologique. Malgré les actions d'information et de sensibilisation menées par Alcome, ces entreprises n'ont, à ce stade, pas souhaité formaliser leur adhésion.

Cette situation souligne à la fois :

- le travail conséquent mené pour identifier, informer et accompagner les sociétés concernées ;
- la dynamique positive d'adhésion observée depuis 2022, appuyée par les efforts conjoints de l'éco-organisme et de ses contributeurs ;
- la nécessité d'intervention des pouvoirs publics afin d'atteindre l'exhaustivité de la mise en conformité des producteurs au sein des territoires ultramarins.



6

DÉPLOIEMENT SUR LE TERRAIN

Cendriers de poche

Depuis 2023, le tableau ci-dessous présente les quantités de cendriers de poche envoyées dans chacun des territoires ultramarins.

ANNÉE	TERRITOIRE CONCERNÉ	QUANTITÉ DE CENDRIERS DE POCHE ENVOYÉS
2023	Martinique	8 064
2023	Guyane	4 032
2023	Mayotte	4 032
2024	Guadeloupe	5 544
2024	Martinique	504
2024	Guyane	1 008
2024	La Réunion	22 680
2024	Mayotte	3 024
2025	Guadeloupe	2 016
2025	Martinique	11 088
2025	Guyane	3 528
2025	La Réunion	16 632
2025	Saint-Pierre et Miquelon	1 008
		TOTAL : 83 160

Ces envois ont été effectués soit directement auprès des collectivités sous contrat dans le cadre de leur dotation annuelle contractuelle, qu'elles déploient ensuite lors d'événements communaux, soit auprès des facilitateurs locaux afin de leur permettre de conduire des actions de sensibilisation et de distribution lors de manifestations ou de salons, soit enfin auprès d'associations environnementales identifiées sur les territoires et volontaires pour mener des actions de sensibilisation directement auprès du grand public.

Dispositifs de rue

Concernant l'envoi des dispositifs de rue (cendriers de rue et éteignoirs à corbeilles de rue), les premières expéditions ont débuté en 2024, à la suite des premières contractualisations et de l'expression des besoins des collectivités. Les dispositifs ont été expédiés depuis la métropole de façon unitaire par commande.

ANNÉE	TERRITOIRE CONCERNÉ	QUANTITÉS DE CENDRIERS DE RUE ENVOYÉS	QUANTITÉS DE DISPOSITIFS SUR CORBEILLES DE RUE ENVOYÉS
2024	Guyane	7	-
2024	Guadeloupe	52	-
2025	La Réunion	82	50
2025	Martinique	6	-
		TOTAL : 147	TOTAL : 50

Courant 2025, afin de réduire significativement l'empreinte carbone liée aux expéditions, Alcome a fait le choix de regrouper l'ensemble des dispositifs de rue commandés par les collectivités des DROM-COM en un envoi unique par voie maritime. Les commandes des collectivités de Martinique, Mayotte et La Réunion ont ainsi été mutualisées.

Les fournisseurs métropolitains d'Alcome ont préparé et acheminé les dispositifs vers un prestataire logistique, tandis que l'éco-organisme a consolidé l'ensemble des documents administratifs, notamment douaniers, afin de sécuriser et faciliter l'expédition.

Le prestataire logistique a ensuite réceptionné les dispositifs, assuré leur transfert jusqu'au port d'embarquement puis pris en charge les livraisons finales à destination des communes concernées. L'expédition a débuté début octobre : le délai a été d'un mois de transport maritime jusqu'aux ports des DROM-COM, auquel s'ajoutent en moyenne dix jours pour le dédouanement et de livraison finale.

ANNÉE	TERRITOIRE CONCERNÉ	QUANTITÉS DE CENDRIERS DE RUE ENVOYÉS	QUANTITÉS DE DISPOSITIFS SUR CORBEILLES DE RUE ENVOYÉS
2025	Mayotte	81	733
2025	La Réunion	7	70
2025	Martinique	36	15
		TOTAL : 124	TOTAL : 818

En 2026, une nouvelle livraison sera réalisée de la même manière pour les autres territoires : Guadeloupe, Guyane et Saint-Martin.

Pour le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, les commandes de cendriers ont été choisies et validées par les deux communes début novembre 2025 et seront expédiées par avion.

Actions de sensibilisation

Dans cette première phase de déploiement de la filière dans les DROM-COM et à la suite de cette première phase de prospection et de contractualisation, les communes réalisent leur état des lieux de la problématique mégots sur l'espace public et programment ensuite des actions adaptées aux différents « hotspots » rencontrés.

Quelques premières actions de sensibilisation, représentatives de la diversité des actions

pouvant être mises en œuvre, sont présentées ci-dessous.

Par ailleurs, nos facilitateurs ont également, dans le cadre de leurs missions, mené des actions de prévention et de sensibilisation, que ce soit dans le cadre de la plateforme inter-filière ou lors d'événements locaux jugés pertinents pour sensibiliser le fumeur au bon geste et faire connaître notre maque programme « *Mon Mégot Où Il Faut* ».

Guadeloupe



Inauguration en janvier 2025 des cendriers de rue mis à disposition par Alcome dans la commune des Abymes.

La Réunion



Opération de CLEAN UP à Saint-Pierre le vendredi 20 septembre 2024.

Guyane



Présentation d'Alcome sur le stand de la ville de Macouria par notre facilitatrice lors du salon des Maires de Guyane fin septembre 2024.



Distribution de cendriers à Saint-Laurent du Maroni.

Martinique



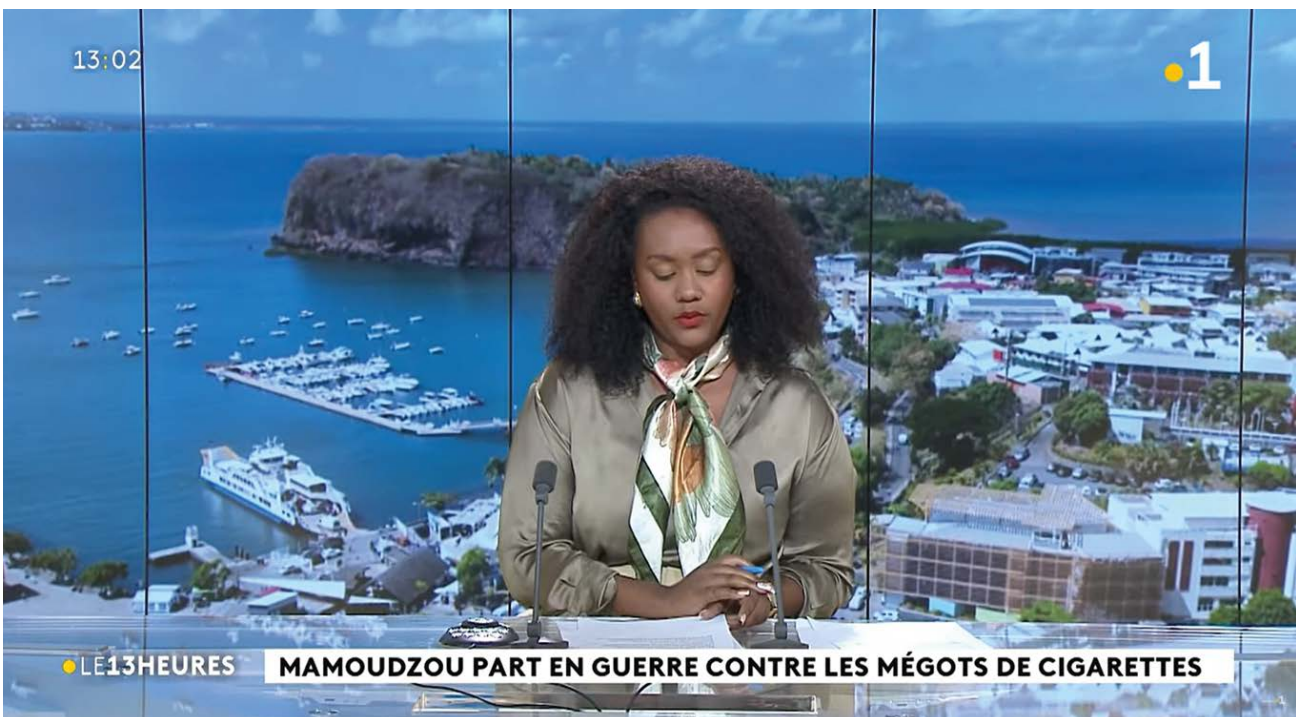
Distribution de cendriers de poche lors de l'évènement Kay Pwop sur la commune du François.

Saint-Pierre-et-Miquelon



Première distribution de cendriers de poche et utilisation des affiches de communication d'Alcome lors des escales musicales fin juillet 2025 à Saint-Pierre.

Mayotte



Reportage télévision sur Mayotte la 1^{re}. La ville de Mamoudzou a pris un arrêté pour verbaliser le jet de mégots sur l'espace public après une longue phase de sensibilisation.

Cliquez ici
pour visionner
le reportage





Déplacements d'Alcome

Depuis 2023, Alcome s'est fixé comme objectif d'effectuer au moins un déplacement annuel dans un territoire ultramarin. Alcome s'est ainsi rendue à La Réunion en 2023, en Guadeloupe en 2024 et à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2025. Lors de chacun de ces déplacements, la déléguée régionale en charge du territoire représentait l'éco-organisme et rencontrait les acteurs locaux, accompagnée sur place par le facilitateur local qui optimisait le programme et les rencontres.

La Réunion

En 2023, la déléguée régionale en charge de La Réunion s'est rendue sur le territoire du 6 au 10 novembre afin d'aller à la rencontre des communes éligibles à la contractualisation.

En amont du déplacement, un courrier postal a été adressé à l'ensemble des maires pour annoncer la venue d'Alcome et proposer un rendez-vous en présentiel.

Cette démarche a été particulièrement appréciée, puisque neuf communes ont répondu favorablement et souhaité organiser une rencontre : Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Benoît, La Possession, L'Etang Salé, Les Aviron, Les Trois Bassins et La Plaine des Palmistes.

Grâce à ces retours, le planning du déplacement a pu être construit et optimisé avec l'appui de la facilitatrice locale. Le programme a été dense : sur cinq jours, huit rencontres ont été réalisées en présentiel et une en visioconférence. Le fonctionnement d'Alcome et nos soutiens ont été très bien perçus par la majorité des collectivités rencontrées qui se sont montrées favorables à la contractualisation.

En effet, au total à l'issue de ce déplacement huit communes sur les neuf rencontrées ont signé notre contrat type dans les mois suivants et après les passages en conseils municipaux. Ce déplacement a également été l'occasion d'échanger avec l'association environnementale PropRéunion ainsi qu'avec l'adhérent BAT, qui a ensuite rejoint la filière.



Saint-Pierre

Guadeloupe

Le déplacement d'Alcome en Guadeloupe, assuré par la déléguée régionale, s'est déroulé à l'occasion de deux événements : le 32^e congrès « *Les Outremer, terres d'avenir* » de l'ACCDOM, du 10 au 15 novembre 2024 puis le congrès de l'ANEL, du 2 au 6 décembre 2024.

Le congrès de l'ACCDOM a été particulièrement riche en échanges. Une double page présentant Alcome figurait dans le journal du congrès, ce qui a offert une belle visibilité. Nous avons également pu intervenir lors d'un atelier consacré à la gestion des déchets, aux côtés d'ECO-MINERO, CITEO et VALDELIA, pour présenter la filière et notre accompagnement.

La déléguée régionale a par ailleurs rencontré Théo Gal, sous-préfet de la Guadeloupe, qui a

indiqué qu'il présenterait Alcome lors de ses prochaines réunions semestrielles avec les DGS des îles de Guadeloupe. Cette semaine a également permis d'aller à la rencontre des trois communes de Marie-Galante : Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg et Saint-Louis pour leur présenter en détails le contrat Alcome.

Lors du congrès de l'ANEL, Alcome a pu rencontrer l'ADEME locale, le maire de Petit-Bourg et de Terre-de-Haut et les communes de Gourbeyre, Sainte-Anne et Pointe-à-Pitre ainsi que visiter la déchetterie de Terre-de-Haut.

Enfin, les derniers jours du déplacement ont été consacrés à des rendez-vous avec les villes des Abymes et du Gosier, organisés avec le soutien de la facilitatrice locale.



Rendez-vous de présentation d'Alcome avec le DGS de la ville de Grand-Bourg

Rendez-vous avec M. Gal, le sous-préfet de Guadeloupe

Saint-Pierre-et-Miquelon

Le déplacement d'Alcome à Saint-Pierre-et-Miquelon, par la déléguée régionale en charge, effectué la semaine du 23 juin 2025, s'inscrivait dans le cadre d'un séminaire inter filière REP organisé par VALDELIA, aux côtés de CITEO, CYCLAMED, CYCLEVIA, ECOSYSTEM, TYVAL et VALDELIA.

Le programme, réparti sur quatre jours, a été particulièrement dense et a permis de rencontrer l'ensemble des acteurs locaux impliqués, de près ou de loin, dans la gestion et l'évacuation des déchets : le préfet, les services de la Préfecture, la Collectivité territoriale, les deux communes, l'ADEME, la DTAM ainsi que la CACIMA.

Le déplacement a également été l'occasion de visiter plusieurs infrastructures locales pour bien comprendre les spécificités de ce territoire, notamment la déchetterie de Saint-Pierre ainsi que les zones de décharge à ciel ouvert présentes sur les deux îles de l'archipel.

Pour Alcome, l'objectif principal de cette mission était de rencontrer les deux communes du territoire afin de leur présenter notre dispositif. Celui-ci a été très bien accueilli : les conseils municipaux ont eu lieu juste après le passage d'Alcome.

Deux réunions de sensibilisation ont également été organisées, l'une à destination des professionnels et l'autre pour les particuliers, pour présenter l'ensemble des éco-organismes présents. La réunion dédiée aux professionnels a d'ailleurs abouti à l'adhésion du seul metteur en marché de l'archipel, l'entreprise Landry, qui contribue depuis 2025 à la filière.

Ce déplacement a été particulièrement enrichissant, tant pour mieux comprendre les spécificités locales que pour renforcer les échanges entre éco-organismes.



Présentation de la filière à destination des professionnels de l'archipel



Rencontre avec les élus de la ville de Saint-Pierre accompagnée de la facilitatrice

Campagnes de sensibilisation

Conformément à son cahier des charges, Alcome à travers sa marque programme « *Mon Mégot Où Il Faut* » a réalisé chaque année des campagnes nationales de sensibilisation, y compris dans les territoires ultramarins.

Ces campagnes alternent entre une campagne nationale d'information et de sensibilisation centrée sur l'impact environnemental des mégots et une campagne portant sur le risque d'incendies lié à l'abandon de mégots dans l'environnement.

L'objectif de ces différentes campagnes est de provoquer une prise de conscience et d'éduquer le fumeur pour qu'il jette son mégot dans un endroit adapté (poubelle, cendrier de rue ou cendrier de poche).

Campagne 2023

La campagne 2023 d'Alcome, sous la marque « *Mon Mégot où Il Faut* », portait sur le parcours et l'impact d'un mégot transporté par les eaux pluviales jusqu'à la mer et les océans.

Pour sa première mise en œuvre dans les DROM-COM, elle a été déployée via des panneaux d'affichage sur l'ensemble des territoires ultramarins, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon, où ce type d'affichage grand format n'est pas disponible.

La campagne s'est déroulée du 25 septembre au 2 octobre 2023, sur des panneaux de 2 à 12 m² : 10 faces à Mayotte (8 m²), 80 faces en Guyane (12 m²), 100 faces à La Réunion (12 m²), 120 faces en Guadeloupe (12 m²), 110 faces en Martinique (8 m²) et 15 faces à Saint-Martin (2 m²).



Campagne Baleine - Alcome 2023

Campagne 2024

La campagne incendie 2024 d'Alcome, sous la marque « Mon Mégot Où Il Faut », portait sur les risques d'incendie et de départ de feux pouvant être causés par le jet de mégots

dans l'espace public. Pour sa première mise en œuvre dans les DROM-COM, elle a été déployée à Mayotte et à La Réunion.



Campagne Incendie - Alcome 2024

La communication comprenait, d'une part, de l'affichage sur des panneaux de 2 m² et 12 m², pendant plus d'une semaine et demie, du 8 au 14 juillet 2024, totalisant 265 faces, et, d'autre part, un spot radio principalement dédié aux

conséquences d'un mégot jeté en voiture, de 30 secondes, diffusé pendant près de trois mois, du 29 juin au 1^{er} septembre 2024, avec 280 passages à Mayotte et 420 passages à La Réunion.



Campagnes 2025

La campagne nationale 2025 d'Alcome, sous la marque « *Mon Mégot Où Il Faut* », portait sur l'impact environnemental d'un mégot jeté au sol, composé en grande partie de plastique. Dans le cadre de sa mise en œuvre dans les DROM-COM, elle a été déployée sur l'ensemble des territoires et relayée via différents supports et canaux de communication.

La communication comprenait de l'affichage à La Réunion, à Mayotte et en Guyane sur des panneaux de 2 m², 8 m² et 12 m², pendant deux semaines au cours du mois d'octobre 2024, avec 150 faces à La Réunion, 15 à Mayotte et 100 en Guyane.

Une vidéo de type VOD a été diffusée à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion sur Netflix, YouTube, M6+ et TF1+ fin septembre et début octobre pendant trois semaines, accompagnée d'une déclinaison digitale sur des sites de presse quotidienne et régionale durant la même période.

En 2025, Alcome a également renouvelé la campagne sur les risques d'incendie, déployée en 2024, cette fois sur l'ensemble des DROM-COM. De l'affichage a été réalisé pendant les périodes à risque, pendant trois semaines à un mois en février 2025 en Guadeloupe et en Martinique, avec 100 faces de 8 m² sur chacun des deux territoires.

Une seconde phase d'affichage a été menée, d'une à trois semaines, fin septembre/début octobre 2025, à Mayotte, en Guyane et à La Réunion, sur des panneaux de 2 à 12 m² : 15 faces à Mayotte (12 m²), 80 faces en Guyane (8 et 12 m²) et 150 faces à La Réunion (2 m²).

Le spot radio a été diffusé tout l'été à Saint-Pierre-et-Miquelon avec 94 passages, puis fin septembre et début novembre en Guyane, à Mayotte et à La Réunion, en complément des affiches, pour un total de 70 passages.



Campagne Plastique - Alcome 2025



Une campagne digitale (vidéo) a été déployée sur tous les territoires durant les trois mois estivaux, de juin à août, avec un renfort en juillet pour sensibiliser pendant les départs en vacances, via YouTube et sur des sites de presse quotidienne et régionale. Par ailleurs, la vidéo a également été diffusée sous forme de publicité sur le réseau social Snapchat pendant les mois de juillet et août.

De plus, les deux flyers de sensibilisation issus de la campagne «incendie» et de la campagne «plastique» ont été envoyés par voie postale, en format papier (par lots de 50 exemplaires), à l'ensemble des communes et collectivités sous contrat avec Alcome.

Le flyer relatif à l'impact plastique du mégot a été adressé le 21 novembre 2025, avec la possibilité pour les collectivités de recommander des exemplaires supplémentaires jusqu'au 8 décembre 2025.



Flyer de sensibilisation décliné de la campagne plastique

Le flyer consacré aux risques d'incendie a, quant à lui, été envoyé le 18 juillet 2025 à l'ensemble des communes et collectivités sous contrat avec Alcome situées dans les zones à risque incendie.



Flyer de sensibilisation décliné de la campagne incendie



Programme sites pilotes

Le programme «sites pilotes d'Alcome» a pour objectif de constituer un réseau de territoires démonstrateurs permettant d'attester de la faisabilité de plans d'actions efficaces en matière de réduction des mégots abandonnés sur l'espace public.

Il vise à produire des retours d'expérience structurés, objectivés et duplicables à destination de l'ensemble des collectivités, ainsi qu'à consolider des données et références permettant d'étayer les recommandations de la filière.

L'éligibilité au dispositif est conditionnée à la contractualisation préalable avec Alcome. La sélection repose ensuite sur plusieurs critères, notamment le niveau d'engagement de la collectivité, l'implication des élus, la capacité à porter un projet structurant et la compréhension des enjeux liés à l'évaluation et à la mesure des actions mises en œuvre.

L'objectif de ce programme dans les DROM-COM est prioritairement de démontrer la faisabilité opérationnelle de projets de réduction du nombre de mégots abandonnés.

Dans un premier temps, un accompagnement est proposé aux collectivités afin de formaliser un état des lieux initial, portant sur l'identification des hotspots, les dispositifs de collecte existants et l'historique des actions engagées en matière de gestion des mégots.

Dans un second temps, les collectivités pilotes sélectionnent quatre hotspots, sur lesquels elles définissent et mettent en œuvre les dispositifs techniques les plus adaptés, ainsi que les actions de communication, de sensibilisation et de médiation associées. Puis, des campagnes de comptage de mégots sont réalisées à des fréquences rapprochées afin de disposer d'indicateurs objectivés permettant d'évaluer l'efficacité des actions déployées.

Les projets sont volontairement dimensionnés à une échelle compatible avec les capacités opérationnelles et financières des collectivités, dans un objectif de reproductibilité et de généralisation à d'autres territoires «non pilotes».

Les collectivités pilotes bénéficient par ailleurs d'un accompagnement renforcé, comprenant l'appui d'un bureau d'études local ainsi qu'une aide financière exceptionnelle d'Alcome dédiée aux actions de communication.

Dans le cadre du programme 2024-2025, qui s'est déroulé de mai 2024 à octobre 2025, deux communes situées dans les DROM-COM ont été sélectionnées : la commune de Macouria en Guyane et la commune de Mamoudzou à Mayotte.

Le bureau d'études ACORPE a été retenu pour assurer l'accompagnement de la commune de Macouria et le bureau d'études Maoré Territoires a été sélectionné pour le suivi du programme sur la commune de Mamoudzou.

Plan d'intention à Macouria (Guyane) et actions réalisées

Dans le cadre du programme, la commune de Macouria prévoit d'organiser des marches de nettoyage (clean walks) afin de sensibiliser les habitants à la propreté urbaine et à la gestion des déchets, en particulier des mégots. Elle souhaite également collaborer avec les associations locales de protection de l'environnement pour mener des campagnes de sensibilisation et des ateliers éducatifs sur les bonnes pratiques en matière de propreté.

Dans le cadre de la communication et de l'information, la ville exploitera ses réseaux sociaux pour diffuser des messages de sensibilisation sur l'impact des mégots sous forme de contenus variés tels que vidéos, infographies et témoignages. Des panneaux et affiches seront installés dans les lieux publics afin d'informer les citoyens sur les conséquences environnementales des mégots et sur les alternatives disponibles, comme l'utilisation de cendriers de rue publics.

Le mobilier de propreté sera renforcé par l'installation de cendriers et d'éteignoirs dans les zones à forte affluence, telles que places, marchés, aires de jeux et zones de restauration, accompagnés de messages éducatifs pour

encourager leur utilisation. Parallèlement, la ville organisera des opérations spéciales de nettoyage en coordination avec les services municipaux et formera ses agents aux bonnes pratiques de gestion des mégots et à la sensibilisation du public.

Sur le volet répression, la commune mettra en place un arrêté municipal renforçant les sanctions pour le dépôt de mégots sur la voie publique, avec des amendes dissuasives, et informera les citoyens des nouvelles règles. Elle prévoit également de mobiliser les commerçants via des conventions de partenariat, les incitant à installer des cendriers et à sensibiliser leurs clients, et à proposer des cendriers de poche aux fumeurs.

Enfin, la commune développera des partenariats avec les établissements scolaires et les entreprises locales pour intégrer la sensibilisation à l'environnement dans les programmes éducatifs et les initiatives internes, afin de toucher l'ensemble de la population et d'assurer une action durable et collective.

Dans ce cadre, les actions concrètes suivantes ont été réalisées par la commune :



Vidéo de sensibilisation réalisée et diffusée sur le site de la ville de Macouria lors du lancement du programme et de l'installation des cendriers de rue.



Plan d'intention à Mamoudzou (Mayotte) et actions réalisées

Dans le cadre du programme, la commune de Mamoudzou distribuera des cendriers de poche et achètera des caches cigarettes sur lesquels seront imprimés des messages de sensibilisation, destinés à être distribués aux habitants.

Pour la sensibilisation, Mamoudzou s'appuiera sur les associations locales et les parents relais travaillant avec la DPSU (Direction des politiques scolaires et universitaires) pour organiser des sessions de sensibilisation dans les quartiers, accompagnées de la distribution de cendriers de poche. Un article sera inclus dans les contrats d'objectifs signés entre la ville et les associations retenues, afin de valoriser et formaliser les actions de sensibilisation menées. Des formations spécifiques seront également proposées, portant sur le nettoyage des mégots. Enfin, la ville mènera tout au long de l'année des campagnes de communication sur ses réseaux sociaux et via ses panneaux lumineux pour informer et sensibiliser le grand public.

Le mobilier de propreté sera renforcé par l'achat et l'installation de corbeilles de rue équipées de cendriers, afin de faciliter le dépôt des mégots dans des dispositifs adaptés et d'éviter leur dispersion dans l'espace public.

Concernant l'organisation des services municipaux, la commune recrutera deux agents à temps partiel, assermentés, chargés de la sensibilisation et de la verbalisation. Pour faciliter leurs déplacements dans la ville, deux vélos ou scooters électriques seront mis à leur disposition.

Enfin, la répression sera intégrée directement dans le règlement de police municipale, afin de renforcer le cadre réglementaire et dissuader le dépôt de mégots sur la voie publique.

Dans ce cadre, les actions concrètes suivantes ont été réalisées par la commune :



Distribution de cendriers de poche



PROPRETÉ URBAINE

Lutte contre la présence de mégots de cigarettes dans l'espace public

La ville de Mamoudzou en collaboration avec **ALCOME** (éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public) met en place une campagne de sensibilisation pour lutter contre la présence de mégots de cigarettes dans l'espace public.

PUBLIÉ LE 23/02/2024



En France, 7,7 milliards de mégots sont mal jetés chaque année. Emporté par le vent ou la pluie, un mégot jeté par terre se retrouve souvent dans les égouts puis dans les réseaux d'assainissement et les rivières. Sa petite taille ne lui permet pas d'être filtré et nuit au fonctionnement des stations d'épuration. Un mégot risque ainsi fortement de rejoindre les fleuves et les rivières pour terminer sa course dans les mers et les océans.

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue, dans le caniveau ou dans la nature a un impact sur l'environnement :

- Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau.
- Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader.
- Un mégot mal jeté risque d'être ingéré par la faune.

Les bons gestes

- Lorsque vous jetez votre mégot à la poubelle, assurez-vous toujours qu'il soit bien éteint.
- En voiture, ne jetez jamais votre mégot par la fenêtre.
- Lors de vos promenades en forêt, respectez toujours les consignes officielles.

Jeter son mégot dans un endroit adapté

Des solutions simples existent pour éviter les répercussions écologiques de ces déchets et prévenir les risques d'incendies, surtout en période de sécheresse, de chaleur intense ou de vent fort.

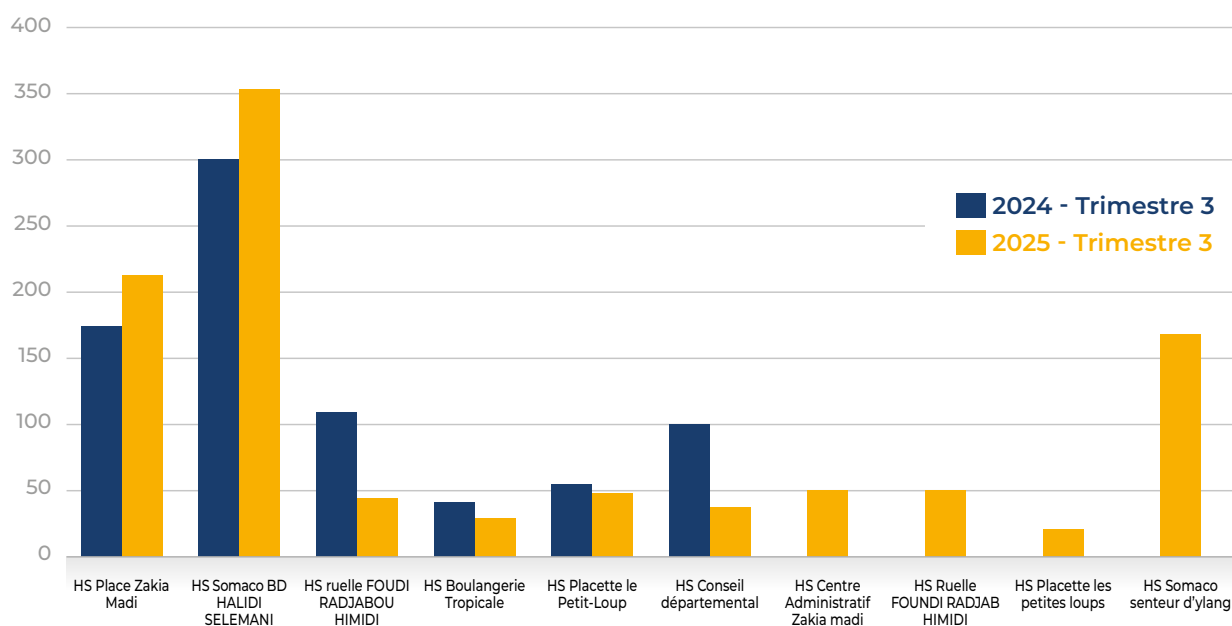
- **Les poubelles** : plus nombreuses qu'on ne le pense, les poubelles sont des alliées idéales pour vous débarrasser de vos mégots de manière sûre.
- **Les cendriers de rue** : fixés aux murs, placés au-dessus des poubelles ou montés sur des poteaux, les cendriers de rue permettent de jeter un mégot en toute sécurité.
- **Le cendrier de poche** : Pratique et facile à utiliser, il vous assure que vos mégots ne finissent pas dans la nature. Vous pouvez vous en procurer chez votre buraliste, lors de distribution (à l'occasion d'un festival par exemple) ou en fabriquer un.



Retrouvez plus d'informations sur www.monmegotouiffaut.fr.

Relai de la campagne Alcome et des bons gestes à adopter sur le site internet de la ville.

MOYENNE ENSUELLE DU NOMBRE DE MÉGOTS PAR HOTSPOT



Résultats des comptages sur les différents hotspots sélectionnés par la ville dans le cadre du programme

Sur quatre des hotspots les plus anciens, une diminution du nombre de mégots au sol a pu être constatée.

Bilan et arrêt du programme dans les communes concernées

Malgré des plans d'intention ambitieux pour les deux communes et l'implication forte des agents et des élus au démarrage ainsi que l'accompagnement par des bureaux d'études locaux, les deux communes pilotes des DROM-COM n'ont pas pu mener le programme à son terme et celui-ci a été mis en pause.

À Macouria, la commune a décidé d'interrompre le programme après seulement quelques mois, faute de moyens humains suffisants et en raison d'événements internes ne permettant pas d'en assurer le suivi. En conséquence, aucun comptage de mégots n'a pu être réalisé sur les hotspots sélectionnés par la commune et ciblés pour la mise en œuvre des actions.

À Mayotte, le programme a été interrompu en cours d'année en raison des dégâts causés par le cyclone ayant impacté une partie importante de l'île. Néanmoins, une baisse a pu être observée sur quatre des hotspots les plus anciens.

Malgré ces interruptions, le lancement de ces premières actions ainsi que la capacité d'une des deux communes à organiser des comptages de mégots sur les hotspots sélectionnés, n'ont pas été vains. Ces démarches ont permis de mieux appréhender les spécificités de ces deux territoires et de préparer des projets plus adaptés en vue de futures opérations dans les DROM-COM.

Réseaux de collectivités et plateformes inter-filières

Depuis le démarrage de son agrément, Alcome est partenaire de plusieurs associations de collectivités, notamment l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne), l'ANETT (Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques), l'ANEL (Association Nationale des Elus des Littoraux) et l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer), cette dernière étant plus spécifiquement dédiée aux collectivités d'outre-mer, lesquelles peuvent également être représentées au sein des trois premières associations citées.

Ces partenariats permettent à Alcome de renforcer sa visibilité auprès de ces réseaux, notamment à travers sa participation à des rencontres, webinaires, salons et journées d'échanges organisés par ces associations.

Ces événements constituent des temps privilégiés de partage d'expériences, de visites de terrain et d'ateliers, portant par exemple sur les financements existants pour les collectivités, les évolutions institutionnelle et réglementaires, ou encore les enjeux environnementaux.

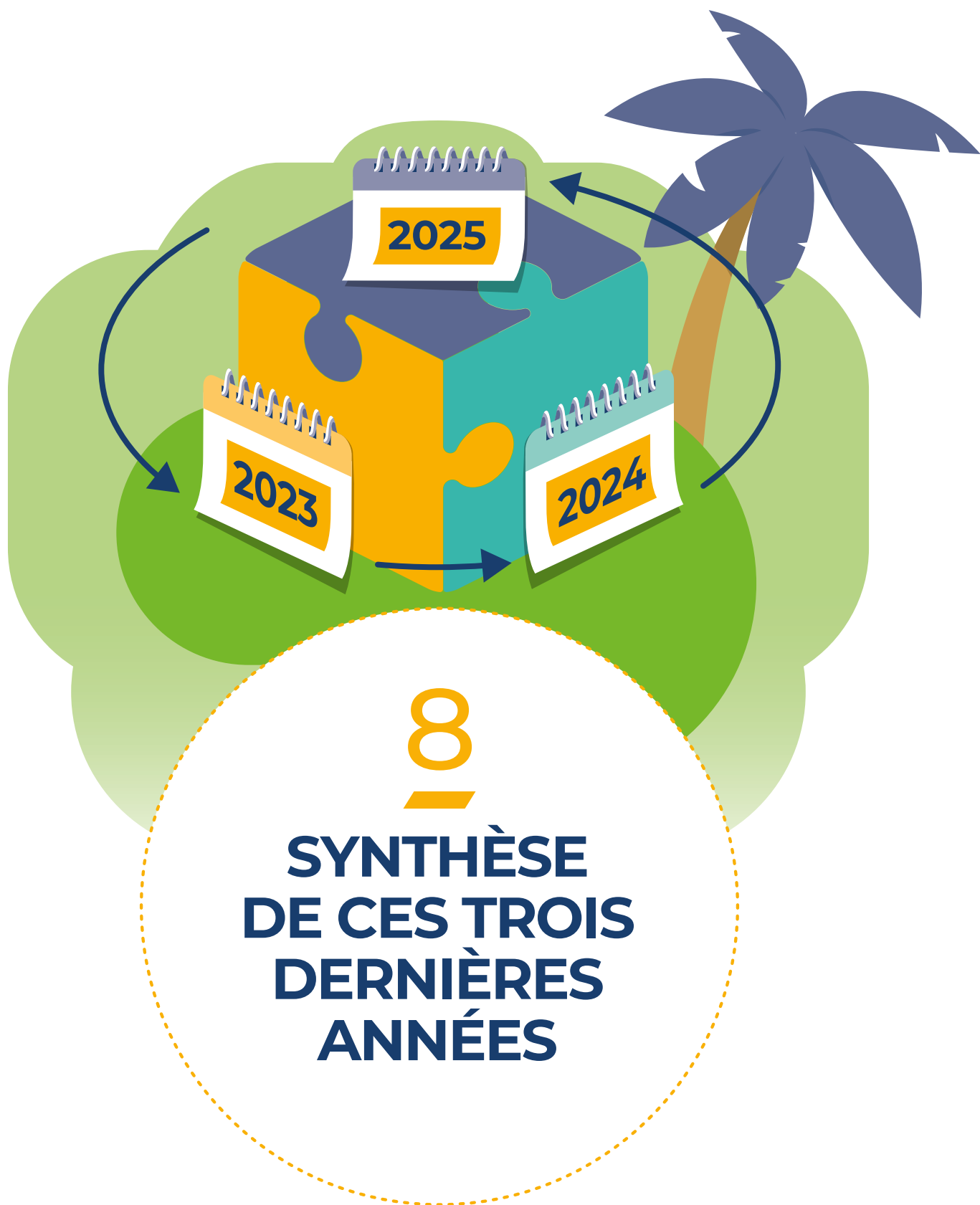
Alcome a ainsi participé au congrès de l'ACCD'OM en Martinique en 2022, en Guadeloupe en 2024, puis à celui organisé à Paris en 2025. Alcome n'a pas pris part au congrès de 2023, celui-ci s'étant tenu en Nouvelle-Calédonie, territoire situé hors du périmètre de déploiement réglementaire de la filière.



Présentation d'Alcome à l'atelier « gestion des déchets » du congrès de l'ACCDOM en 2024

Au cours de l'année 2025, Alcome a également participé à l'ensemble des réunions d'échanges avec les autres éco-organismes et l'ADEME, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle feuille de route des plateformes inter-filières pour la seconde période triennale 2025-2028 et en vue d'intégrer les plateformes.

Grâce à la présence et aux connaissances des animateurs locaux présents sur chaque territoire, cofinancés par l'ADEME et les éco-organismes, les plateformes permettent de mutualiser les moyens, les connaissances et les retours d'expérience des différents éco-organismes présents en outre-mer, afin de développer des filières adaptées aux spécificités des territoires ultramarins.



Les actions d'hier et les projets pour demain

Entre 2022 et 2025, Alcome a connu une évolution majeure dans les territoires ultramarins : alors qu'aucune contractualisation n'était en place en 2022, le taux de contractualisation dans les DROM-COM dépasse désormais celui de la métropole et continue de progresser.

Concernant le gisement dans les territoires ultramarins, les deux études réalisées en métropole ne sont pas forcément adaptées à ces territoires, de nombreux facteurs exogènes pouvant influencer les résultats. C'est pourquoi il a été décidé que l'ensemble des territoires ultramarins fera l'objet d'une évaluation reposant sur la résorption des hotspots identifiés par les collectivités sous contrat.

Par ailleurs, l'objectif principal de ce premier plan DROM-COM était avant tout de faire connaître la filière et de la déployer localement, afin de permettre la mise en action progressive des collectivités dans un second temps.

En parallèle et dans le cadre de son programme de recherche et développement, Alcome prévoit également le lancement d'un baromètre du comportement des consommateurs. Cet outil permettra d'estimer plus précisément le nombre de mégots abandonnés à l'échelle nationale et d'affiner la compréhension des pratiques.

Les projets menés sur les sites pilotes, bien que non achevés, ont permis de tirer des enseignements. Ils ont notamment mis en évidence que les dispositifs et programmes développés en métropole ne sont pas toujours adaptés aux spécificités des territoires ultramarins. En outre, afin de renforcer l'efficacité des actions de sensibilisation, les campagnes seront adaptées aux dialectes locaux à partir de 2026.

À compter de janvier 2026, Alcome intégrera la plateforme inter-filières, afin de bénéficier des retours d'expérience des autres éco-organismes et de poursuivre sa participation aux déplacements mutualisés, tels que celui organisé à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les déplacements sur le terrain ont par ailleurs démontré leur efficacité pour renforcer la prospection auprès des collectivités et favoriser l'adhésion des metteurs en marché.

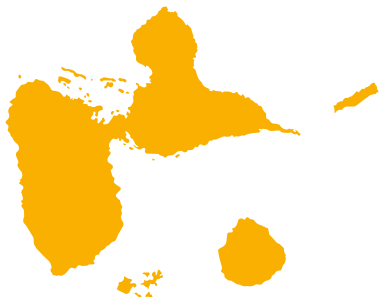
Après les élections municipales de 2026, chaque délégué régional se rendra dans les territoires ultramarins dont il a la charge afin de rencontrer les nouvelles équipes municipales, échanger avec les facilitateurs locaux, poursuivre le déploiement auprès des communes non encore contractualisées et initier de nouveaux projets.

Enfin, Alcome prévoit, dans les années à venir et dans la mesure du possible, de favoriser la fabrication locale de ses dispositifs de mobilier urbain afin de soutenir l'économie des territoires ultramarins. L'identification des entreprises et acteurs locaux potentiels a ainsi été intégrée au cahier des charges des facilitateurs pour l'année 2026.

Le calendrier de mise en œuvre de ces actions a été actualisé, conformément aux actions effectivement menées au cours des trois dernières années, et figure en annexe du présent rapport (*voir annexe 7*).



Les documents utiles



Annexe 1

État des lieux
Guadeloupe



Annexe 2

État des lieux
Guyane



Annexe 3

État des lieux
La Réunion



Annexe 4

État des lieux
Martinique



Annexe 5

État des lieux
Mayotte



Annexe 6

État des lieux
**Saint-Pierre-
et-Miquelon**



Annexe 7

**Calendrier
des actions**
Mises en œuvre



Cliquez sur les zones
correspondantes
pour télécharger
les annexes





ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

alcome.eco